



Enquête nationale



Septembre 2011



La parole aux orphelins

CONNAÎTRE

Ils seraient plus de 500 000 orphelins en France

AIDER

La Fondation d'entreprise OCIRP, la FAVEC et l'UNAF lèvent le voile sur ce silence

ACCOMPAGNER

Proposer des services adaptés au moment où ils en ont besoin

Une enquête... pour les aider à sortir du silence

En France, il y a près de 500 000 orphelins de moins de 21 ans. Souvent ignorés, laissés pour compte, ils sont régulièrement oubliés des politiques publiques. Ils s'expriment peu, on les écoute peu...

La FAVEC et l'UNAF ont donc décidé de leur donner la parole. Nous avons ainsi lancé une grande enquête à laquelle plus d'un millier d'entre eux ont répondu. De cet échange, nous tirons plusieurs enseignements et propositions.

De manière générale, cette enquête démontre le poids du silence lorsque l'on devient orphelin et les impacts sur le long terme de cet événement vécu comme un accident qui aura de profondes répercussions tout au long de la vie.

Cette enquête confirme la nécessité de réfléchir sur un dispositif permettant aux orphelins de s'exprimer, dès le moment du décès de leur parent. L'idéal serait un lieu où parents et enfants puissent venir, ensemble ou non, quand ils en éprouvent le besoin, pour parler, poser toutes les questions qui les rongent, en sachant qu'ils ne feront de peine à personne puisqu'il ne s'agit pas de leur famille ni des amis. Ils pourraient aussi venir là simplement pour être au calme, pour sortir de l'atmosphère de

la maison. Les plus jeunes enfants devraient pouvoir s'exprimer par la parole, mais aussi par le dessin, le coloriage, les marionnettes, la pâte à modeler, etc. Il serait utile de proposer aussi quelques ouvrages de référence sur le deuil, ainsi que des petits livres pour les enfants. Il s'agirait d'apporter un suivi psychologique en offrant à chaque enfant le moyen d'expression adapté.

Il semble également nécessaire d'aider l'orphelin en aidant aussi le conjoint survivant. L'un ne peut pas avancer sans l'autre et le parent ne pourra pas écouter et aider son enfant s'il n'est pas bien lui-même. Mais ils ne doivent pas se servir de « béquille mutuelle ». Ils doivent trouver un appui extérieur. La réflexion doit donc porter sur une aide globale parent-enfant.

Ces orphelins ont besoin d'aide pour reprendre confiance en eux et en la vie, à devenir des adultes équilibrés, prêts à prendre leur avenir en main.

Ensemble imaginons et menons des politiques publiques adaptées, créons cet accompagnement.

Christiane POIRIER
Présidente de la FAVEC

François FONDARD
Président de l'UNAF

I. QUI SONT LES ORPHELINS ?

La particularité française de la surmortalité masculine avant l'âge de 65 ans, le fait que les hommes sont généralement plus âgés dans le couple, et qu'ils ont plus de conduites à risques, engendrent le plus souvent un veuvage féminin¹. En cas de veuvage très précoce, le couple n'a pas toujours eu « le temps » d'avoir des enfants.

Neuf orphelins de père et huit orphelins de mère sur dix vivent dans une famille monoparentale (c'est-à-dire constituée du parent survivant et d'un ou plusieurs enfants) au niveau de vie moyen plus faible que celui des familles biparentales. Ces difficultés financières que connaissent les foyers de veufs(ves) apparaissent dans l'enquête des Revenus fiscaux². Les veuves âgées de 25 à 44 ans ont un niveau de vie médian inférieur de 27 % à celui des femmes mariées du même âge. De plus, 26 % d'entre elles ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, contre 17 % des divorcées et 10 % des femmes mariées. 23 % des veufs âgés de 25 à 44 ans sont considérés comme pauvres, contre 9 % des hommes mariés du même âge. Il est évident que les ressources du ménage diminuent (ou disparaissent si le conjoint survivant n'est pas salarié) au moment du veuvage, mettant en péril l'équilibre financier et ayant ainsi des répercussions sur l'avenir des enfants.

Une étude de la DREES³ indique qu'en 2006, 11 % des adultes de 20 à 75 ans sont devenus orphelins de père ou de mère avant l'âge de 20 ans. Certes nous constatons moins d'orphelins parmi les jeunes générations mais le risque demeure élevé. C'est un risque social qui peut modifier la destinée d'un individu.

Ces rares enquêtes menées sur les orphelins ne se sont pas attachées à décrire leur situation, leur ressenti, leurs manques et leurs souhaits au moment du décès de leur(s) parent(s). C'est pourtant ce qu'il nous semble très important de connaître pour pouvoir comprendre, écouter, aider et accompagner un enfant ou un adolescent qui vient de perdre l'un de ses parents (ou les deux).

1. « La plupart du temps – huit fois sur dix – le veuvage précoce (avant 55 ans) est un fait féminin », (Isabelle Delaunay-Berdaï, « Le veuvage précoce en France : les raisons d'un oubli », *Recherches et Prévisions*, n° 76, juin 2004).

2. *Enquête revenus fiscaux 2004*, INSEE-DGI « Le niveau de vie des veuves et des divorcées », Document de travail n° 5, COR, 2007.

3. Nathalie BLANPAIN, « Perdre un parent pendant l'enfance : quels effets sur le parcours scolaire, professionnel, familial et sur la santé à l'âge adulte ? », *Etudes et résultats*, DREES, n° 668, octobre 2008)

METHODE

Nous avons établi un questionnaire, anonyme, à remplir par les personnes ayant perdu un parent avant l'âge de 25 ans, ce qui actuellement correspond à l'âge limite pour être considéré à la charge des parents.

Il était possible de répondre en ligne, sur le site FAVEC et le site UNAF. Une version papier était aussi disponible. L'OCIRP a envoyé l'information à l'ensemble des orphelins bénéficiant d'une rente éducation attribuée par cet organisme.

L'analyse porte sur 1022 réponses, recueillies entre juin et octobre 2010. Nous avons eu 80 % de réponses féminines pour 20 % de réponses masculines, mais dans notre analyse nous n'avons pas distingué le genre car il n'a pas d'impact sur les résultats. Au moment de l'enquête, 6 % des répondants avaient moins de 16 ans, 26 % entre 16 et 25 ans, 24 % entre 26 et 35 ans, 25 % entre 36 et 45 ans, 12 % entre 46 et 55 ans, 7 % plus de 56 ans. 75 % des répondants ont perdu leur père, 37 % ont perdu leur mère, ce qui montre qu'un peu plus de 10 % ont perdu leurs deux parents. Pour 49 %, le décès du parent a eu lieu en milieu hospitalier, et pour 25 % à la maison. Pour 26 %, le décès a eu lieu sur la voie publique, le lieu du travail, en mer, au combat, etc.

II . LEUR RESSENTI, LE CHOC DE LA PERTE

Seulement 9 % ne se souviennent pas comment on leur a annoncé le décès, souvent parce qu'ils étaient trop jeunes à ce moment-là. Pour les autres, cette journée reste gravée dans les mémoires, même pour les plus jeunes. C'est une journée « marquée au fer rouge », au cours de laquelle leur vie a brusquement éclaté.

« Je serais en mesure de vous raconter la totalité de cette journée. »

« Je me souviens, même si je n'avais que 3 ans, car des événements comme celui-là marquent à vie et dès le plus jeune âge, chose que les adultes devraient prendre en compte. »

« C'est ma sœur aînée qui me l'a annoncé... J'avais 3 ans... Elle m'a tendu les bras en me disant en pleurant que maman était morte. Je me suis jetée dans ses bras et j'ai pleuré avec elle. Je ne peux pas oublier ça de toute ma vie. »

« Je me revois encore dans le couloir du lycée complètement désorientée... Le jour de mes quatorze ans. »

Dans quelques cas, le décès a été annoncé directement à l'enfant, par téléphone (gendarmerie, hôpital), sans se soucier de savoir si l'enfant était seul ou non à la maison.

La moitié des répondants ont vu le corps de leur parent décédé. Pour certains cela a été une terrible épreuve parce qu'ils ne le souhaitaient pas mais y ont été obligés par la famille.

« Je ne voulais pas voir mon père mort sur le lit lors de la veillée funèbre et ma mère nous y a obligés. J'ai été traumatisé. »

« La froideur du corps aussi m'a marquée car obligée par ma grand-mère d'embrasser ma mère une dernière fois. »

Pour d'autres, cela a été une aide :

« Je n'arrivais toujours pas à croire que sa mort était réelle ; il a vraiment fallu que je le vois mort pour y faire face. »

Précisons que, pour la plupart des spécialistes, il est important que les enfants puissent voir leur parent décédé (si l'état du corps le permet) pour appréhender sa mort, mais il ne faut surtout pas les obliger. Chacun réagit à sa façon et il ne faut pas ajouter encore au traumatisme.

Il peut être bon de parler avec l'enfant, pour lui expliquer, répondre à ses questions avant de lui montrer son parent mort. Et bien sûr, l'accompagner, ne pas le laisser seul, ne pas l'obliger à « toucher » le corps.

Lors du décès, les sentiments de tristesse (86 %), colère (56 %) et angoisse (44 %) arrivent en tête.

« Je me suis tellement sentie seule dans ma tristesse d'enfant, personne autour ne fait attention aux enfants.

On ne pense pas qu'un enfant souffre. On ose vous dire : allez, va dans ta chambre ou va jouer dehors. »

« Le temps est distendu, irréel. »

« Le monde s'est écroulé, l'enfance s'est terminée. »

« Je ne voulais plus grandir. »

« L'angoisse de perdre ma maman après mon papa. »

Viennent ensuite le sentiment de culpabilité (35 %), et la volonté de se dépasser (29 %).

« Sa mort m'a donné une force que peu de gens ont. »

« Réussir mes études pour mon père. »

« Il fallait que je prenne une revanche sur la vie. »

Près d'un orphelin sur cinq éprouve des idées suicidaires, notamment lorsque le parent s'est suicidé. Juste après le décès, seule une petite moitié des orphelins peut parler du parent décédé avec le parent survivant, ou des amis. Il est à peine plus facile d'en parler avec la famille. Il y a toujours la crainte d'attrister encore plus le parent survivant ou les proches. Plus le temps passe, plus on prend l'habitude de ne pas en parler !

Pour les enfants ayant perdu leurs deux parents, il est difficile d'en parler après le décès du premier, et encore plus au décès du second. Il ne faut pas oublier que le parent survivant (les grands-parents et les proches en général) éprouvent eux aussi la douleur de la perte de l'être cher. Ils sont eux-mêmes très perturbés, psychologiquement affaiblis et incapables de réagir au chagrin des enfants. Dans de nombreux cas, non seulement l'enfant ne peut pas parler de la personne décédée, mais on ne lui a même pas annoncé clairement la mort de son parent.

Lorsque les enfants sont jeunes, on leur fait par exemple croire que le parent décédé est parti en voyage, ce qui laisse un espoir de retour.

« On m'a annoncé que Papa était parti en voyage. »

« On m'a dit que mon papa était parti au ciel. »

« Le décès nous a été annoncé comme une disparition, donc avec espoir de retrouver notre père enlevé. »

Les cas de suicide sont « arrangés » en crise cardiaque, ou passés sous silence.

Lorsque l'enfant est très jeune, les adultes pensent aussi qu'il n'a pas compris ce qui se passe et qu'en ne disant rien, il croira que son parent est parti, absent, etc. et ne posera pas de question. Pourtant, même très jeune, l'enfant entend des bribes de conversations, des chuchotements, voit des visages attristés, des pleurs. Il comprend qu'il se passe quelque chose de grave et, parallèlement, il sent qu'il ne faut pas poser de questions. C'est une « conspiration du silence » qui s'installe.

« On ne me l'a pas annoncé. J'ai suivi le mouvement et je n'ai pas posé de question. »

« Orpheline à deux ans, j'avais 7 ans quand je l'ai appris à l'école car une tante demandait mon adoption. »

« Personne ne me l'a annoncé. Je l'ai appris par la rumeur (les copines). »

« Je suis née 15 jours après sa mort, ça a donc été un état de fait, il ne m'a pas été annoncé, et je n'en ai jamais parlé avec ma mère. »

« Je l'ai appris dans une église quand le prêtre a

annoncé les décès de la semaine précédente. »

« Ma mère me l'a dit plusieurs années après car même si je savais je continuais à chercher mon père partout. »

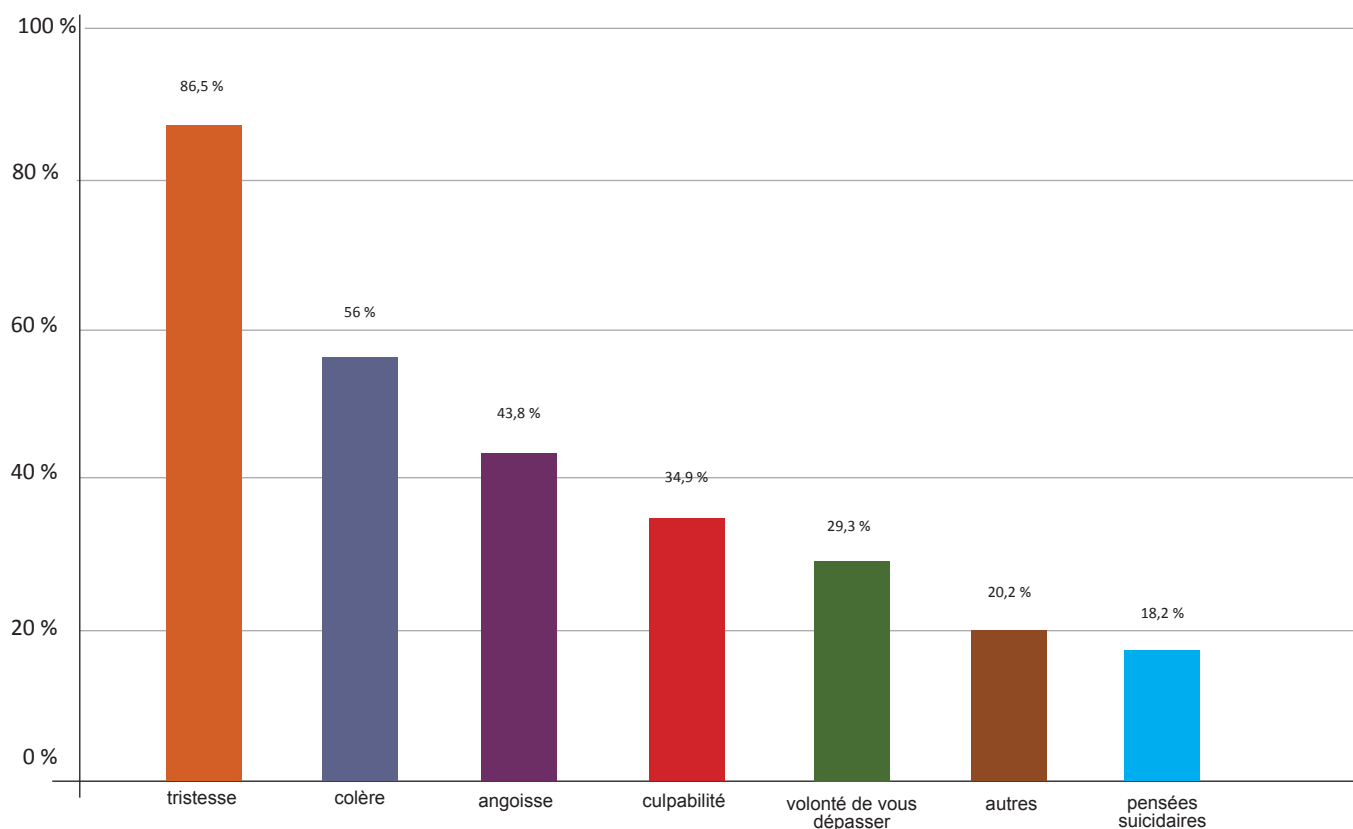
« On ne me l'a jamais dit ouvertement, à la maison on n'en parlait pas. »

« J'avais cinq mois, on ne me l'a pas dit mais j'ai grandi avec les entrailles meurtries de la disparition de mon père. »

« On ne me l'a pas annoncé. J'ai compris toute seule au bout d'un an. »

Schéma n° 1

Après le décès de votre parent, avez-vous éprouvé des sentiments de :



III. QUEL IMPACT SUR LEUR VIE ?

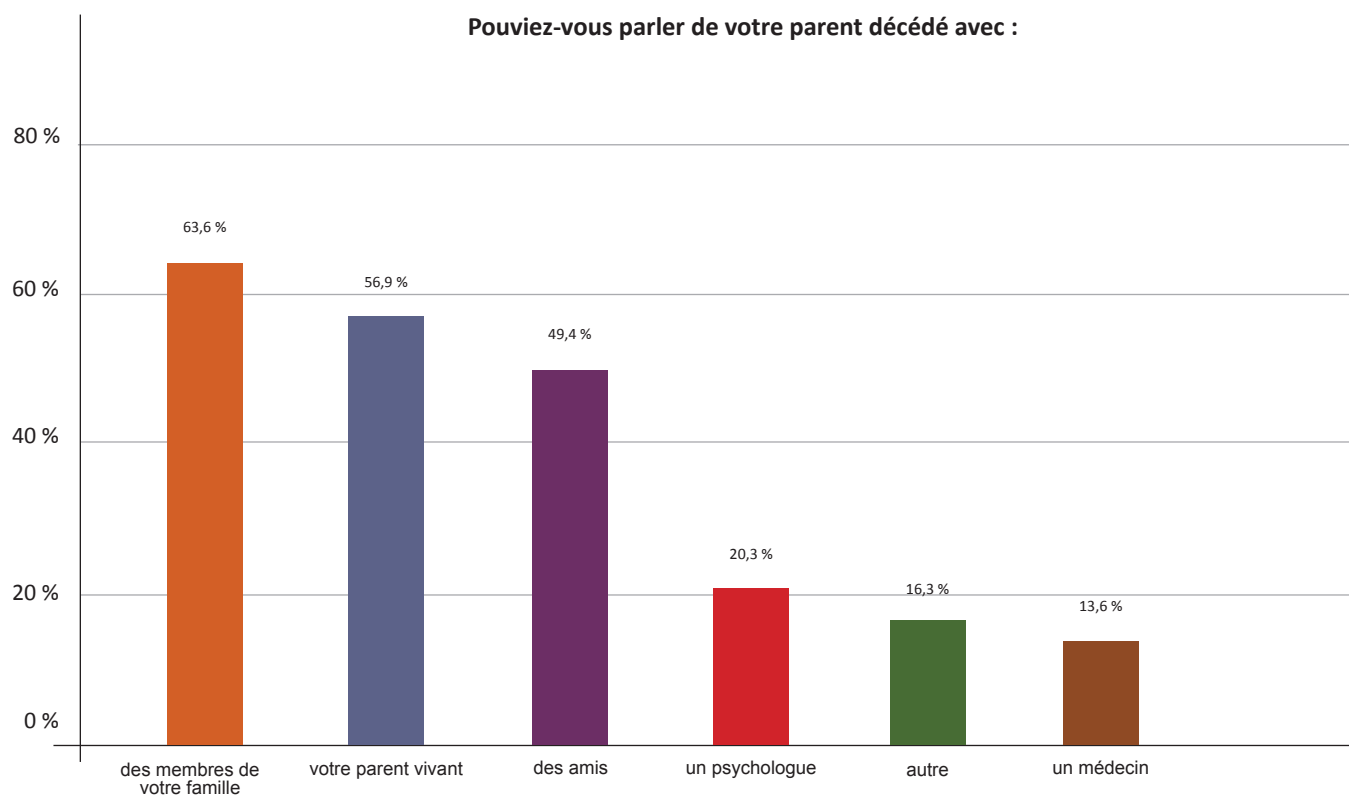
Des années après, seuls 50 % peuvent en parler facilement et 18 % ne le peuvent toujours pas.

« Personne ne me parle d'elle et je n'en parle à personne. J'ai peur d'en parler, peur que l'on ait pitié de moi. »

« Il ne fallait pas parler du décès de mon père, c'était tabou ».

L'enfant calque son attitude sur celle des adultes. Selon nous, pour cette raison, il est important que l'enfant puisse voir ses proches, notamment son parent survivant et ses frères et sœurs éprouver de la peine.

Ainsi, il pourra « s'autoriser » à être triste lui aussi. Il faudrait qu'il puisse poser librement les questions qui l'assaillent, quel que soit son âge. Il faudrait également lui répondre sans le tromper. Il n'est pas nécessaire de donner des détails, mais il vaut mieux être franc. Les détails seront donnés plus tard, au fur et à mesure des questions. Il est surtout important de le rassurer en lui disant que, malgré le décès de son parent, il y aura toujours quelqu'un pour prendre soin de lui et l'aimer.



Une grande majorité des répondants pensent que cette perte a eu des conséquences sur leurs relations familiales (76 %) et sentimentales (63 %).

La famille est déséquilibrée, il manque un des piliers. Parfois, lorsque c'est la mère qui est décédée, le père ne pouvant assumer seul les enfants, c'est la famille ou les amis qui se les « partagent ». A l'origine, c'est une situation qui doit être provisoire, mais elle peut durer jusqu'à ce que les enfants atteignent l'âge adulte. Ils passent leur enfance et leur adolescence sans vrais contacts entre eux, sans se connaître.

Perdre un parent (ou les deux) pendant l'enfance ou l'adolescence rend très difficile les relations sentimentales et l'attachement à quelqu'un. La peur de perdre est là constamment, peur pour soi, et plus tard peur que ses enfants ne connaissent le même sort. Plutôt ne pas s'attacher que devoir perdre encore. Le parent décédé est souvent idéalisé, sublimé, et il est impossible de trouver à aimer quelqu'un qui soit à sa hauteur. C'est la recherche perpétuelle d'un idéal introuvable.

« J'ai pris la place de mon père dans le lit parental, mon frère aîné sa place à table, ma mère n'avait pas d'autorité. Inceste fraternel. »

« Ma grand-mère me faisait porter les vêtements de mon père. »

« L'éclatement de ma famille. Mes frères et moi ne nous sommes quasiment pas revus. »

« Je me sentais différente des autres, d'où des

problèmes relationnels avec autrui. »

« Adolescente, je mettais en parallèle mes non-relations avec les garçons et le fait que je doive un amour fidèle à mon père »

« Dans ma vie sentimentale d'adulte, j'ai quitté les hommes avec qui j'ai vécu car ils n'arrivaient pas à la cheville de mon père tant sublimé ».

« Papa me manque toujours même si aujourd'hui je suis une maman de trois enfants. Ma vie est une angoisse permanente, chaque jour j'appréhende... que mes enfants se retrouvent seuls. Cette crainte permanente me gâche la vie. »

Il y a aussi des conséquences sur la vie scolaire (52 %). Les enfants peuvent avoir des troubles du comportement (agitation, révolte, ou au contraire passivité, rêverie). Ils ont du mal à se concentrer. Ils ont peur d'aller à l'école, de se retrouver avec des enfants dont subitement ils se sentent complètement différents. Ils ont honte, peur de faire pitié.

Beaucoup ont éprouvé des difficultés face aux fiches à remplir en début d'année :

« Après, tout le monde va savoir... »

Il n'y a pas de case pour les parents décédés ; en revanche, pour les parents séparés il suffit de mettre les deux adresses.

Généralement, dans le milieu scolaire, ils ne trouvent que rarement de l'aide. Les enseignants ne sont pas préparés à ces situations ou même les ignorent. Les enfants de la classe sont bouleversés qu'un camarade ait perdu un parent.

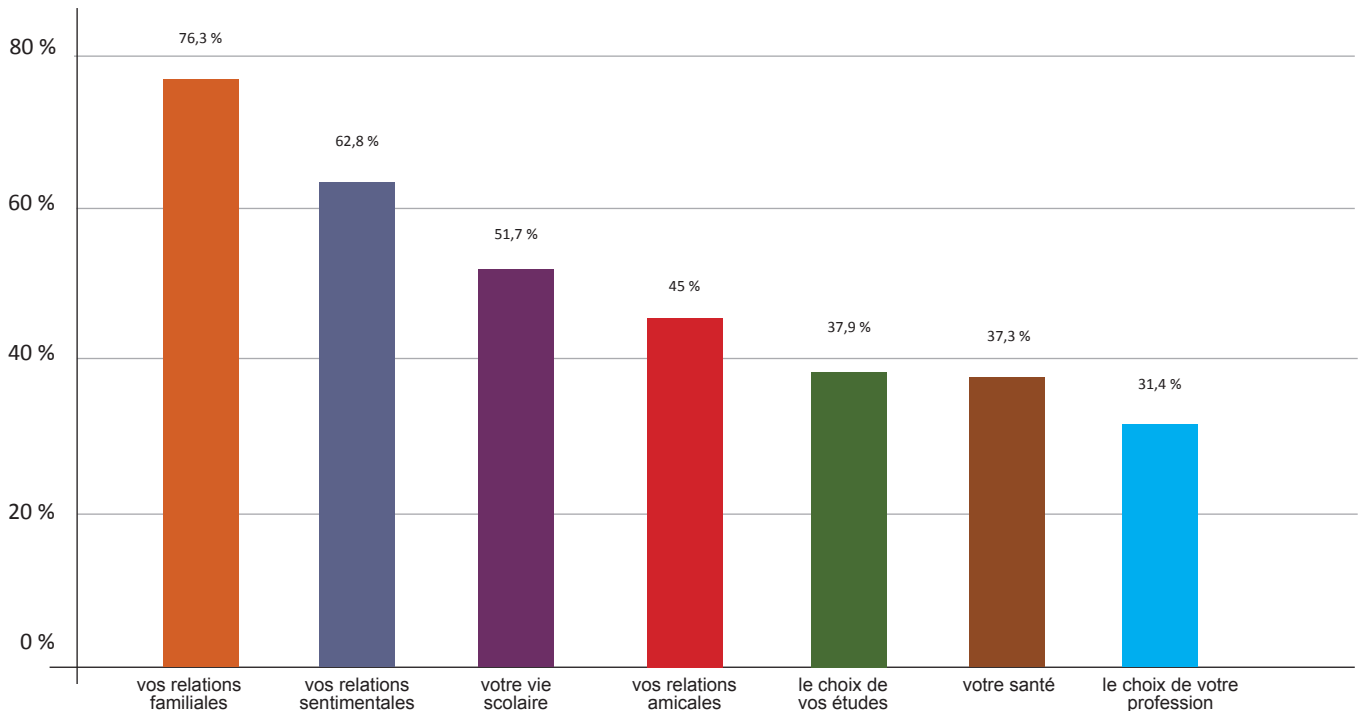
Ils peuvent craindre que cela ne leur arrive aussi et se tenir éloignés de l'endeuillé.

Enseignants et élèves sont mal à l'aise face à la situation de l'orphelin et, pour éluder la situation, ils font comme si rien ne s'était passé. De plus,

le parent survivant est lui-même en souffrance, seul à faire face au quotidien, se heurtant aux difficultés financières, administratives. Il n'est donc pas vraiment disponible pour aider au travail scolaire.

Schéma n° 3

Pensez-vous que la perte de votre père et/ou mère pendant votre enfance/adolescence a eu des conséquences sur :



« Mon instituteur voulait nous faire faire une lettre à nos parents. J'ai donc fait une lettre à ma mère. Il m'a obligé à recommencer sans se poser de questions. »

« Peu de compréhension et d'aide au niveau de l'école. »

« A l'école, tout le monde nous regardait et parlait de nous. »

« Le retour au collège... où j'étais celle qui avait perdu sa mère. »

« Parcours scolaire difficile, dépression, peur d'aller à l'école, honte de pleurer. »

« J'ai eu des problèmes de concentration pendant toute ma scolarité. Je regrette que le système éducatif ne puisse pas regarder au-delà des mauvais élèves. »

Les relations amicales ont été rendues plus difficiles (45 %). Après le deuil, enfants ou adolescents ont du mal à aller vers les autres. Ils restent en retrait, sur la défensive, ne sachant pas comment les autres réagiraient. Ils sont partagés entre une rébellion (« pourquoi mon père, ma mère ? ») et une recherche de compréhension, d'affection. Ils ont besoin à la fois

de se rapprocher des autres et de s'en protéger. Ils sont souvent jaloux des familles unies, se sentant là encore différents.

La perte d'un parent (ou des deux) influence aussi le choix des études (38 %) et d'une profession (31 %). Les difficultés financières empêchent les études longues. Les orphelins, particulièrement les aînés, choisissent des études courtes, quand ils ne sont pas obligés de s'arrêter à 16 ans, pour pouvoir entrer rapidement dans la vie active et gagner leur vie. Ils se sentent aussi responsables du devenir des plus jeunes. Quand ils peuvent continuer leurs études, ils le font pour faire honneur au(x) parent(s) décédé(s), pour prendre leur revanche, pour ne pas laisser passer la moindre chance.

Ils se dirigent souvent vers des professions tournées vers les autres : psychologie, médecine, enseignement, droit.

« J'ai dû arrêter mes études pour trouver du travail. »
 « J'ai dû renoncer à de nombreuses activités et à certaines études du fait des revenus insuffisants de ma mère seule. »
 « Toujours la pauvreté. J'étais une bonne élève. Après mon BEPC, j'ai travaillé comme coursière alors que mes camarades allaient au lycée. »
 « Cela a bouleversé ma vie, mes études, mon métier. »
 « Ce deuil m'a mûri, pas question de laisser passer la moindre chance, notamment au niveau de mes études. »

Un nombre non négligeable de réponses dénonce aussi des spoliations, généralement de la part de la famille proche qui essaie de s'appropriier des biens du parent décédé, au détriment du parent survivant. Ces situations sont très mal vécues par les enfants qui ne les comprennent pas et qui voudraient au contraire que la famille soit unie.

Tous ont eu une enfance écourtée. Ils ont dû faire face à des responsabilités parfois trop lourdes. Ils se sont sentis un peu responsables du parent survivant et de leurs frères et sœurs, surtout les aînés.

« Ton papa est mort, ta maman a beaucoup de chagrin, il faut être gentille avec elle. J'avais ma feuille de route tracée pour des années : prendre soin de maman, ce que j'ai fait. »

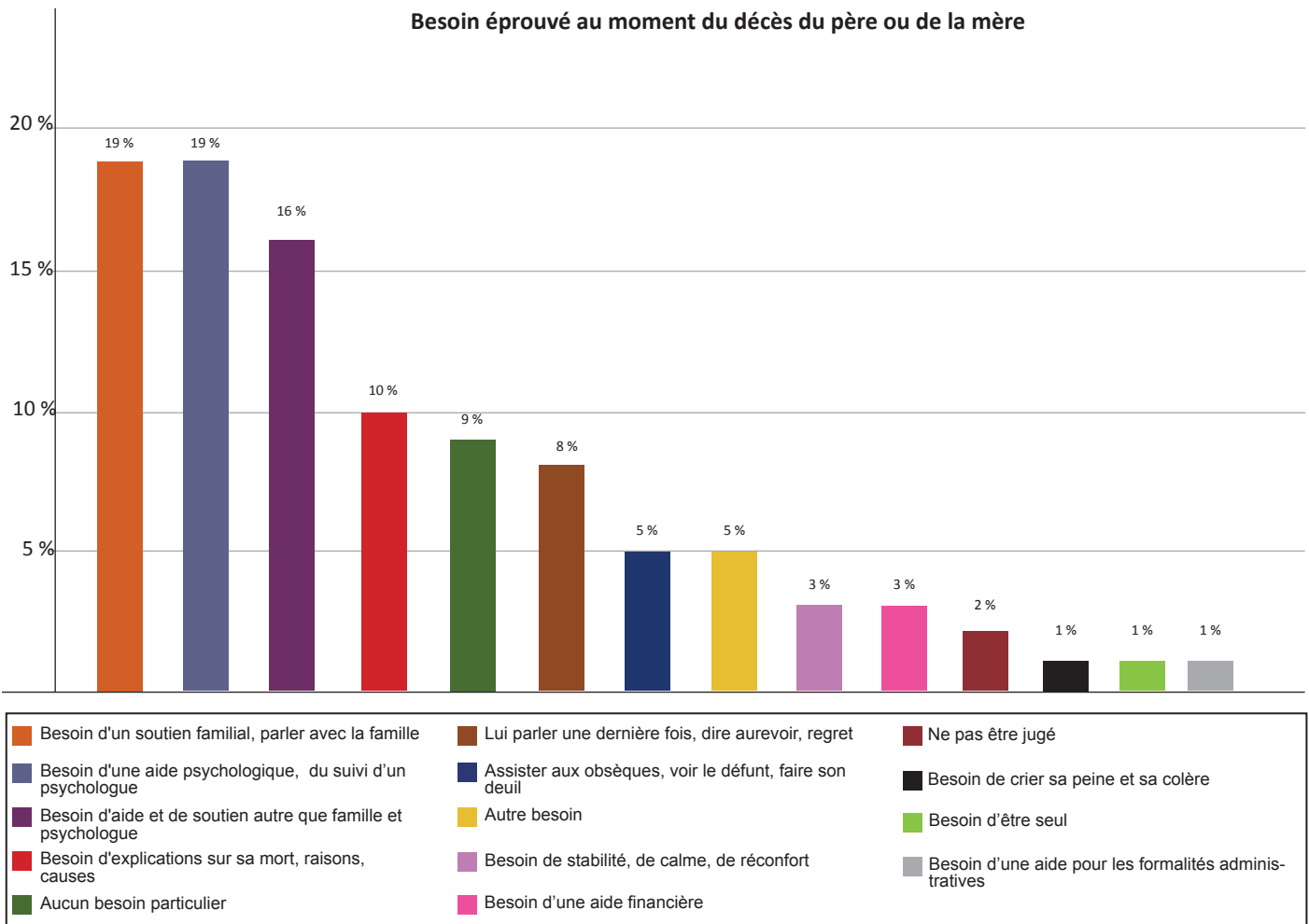
« Un ami de la famille m'a dit qu'il fallait que je sois forte pour ma mère et mes frères. »
 « Ma mère n'était pas rassurante, c'est moi souvent qui lui remontait le moral. »
 « J'ai arrêté de jouer comme un enfant. Il fallait s'occuper des tâches ménagères, aller récupérer mes petits frères à l'école, acheter du pain... On ne m'a jamais parlé de la mort de ma mère. »
 « Mon frère aîné a voulu se substituer au rôle parental. »

Toutes les réponses illustrent clairement le désarroi, la détresse et la souffrance dans lesquels se sont retrouvés ces enfants ou adolescents, au moment du décès de leur(s) parent(s) et dans les semaines et années qui ont suivi. Tous se sont sentis très seuls, très différents des autres, angoissés, honteux souvent, comme s'ils avaient subitement perdu leurs repères, basculé dans le vide, dans l'inconnu. Ils ont été en pleine dérive et n'ont eu personne à qui parler. Pour un enfant ou un adolescent, perdre un (ou ses) parent(s), c'est perdre la sécurité, l'équilibre, le modèle sur lequel se construire, l'affection. C'est perdre les réponses aux questions, la réalisation de projets. C'est perdre une partie de son identité :

« On n'est plus le fils ou la fille de... on est devenu orphelin. C'est devenir subitement « différent », « à part ».

Schéma n° 4

Besoin éprouvé au moment du décès du père ou de la mère



En guise de conclusion, ce que nous disent les orphelins

Quels conseils les répondants donnent-ils aux jeunes qui perdent un parent ?

Les réponses sont unanimes : avoir du courage, ne pas avoir honte, construire sa vie, parler du décès de son parent, ne pas rester seul.

« Garder espoir. »

« Avoir du courage et continuer à avancer. » « Se faire aider, ne pas rester seul, appeler au secours. »

« Continuer et construire sa vie. »

« Perdre un parent vous change à tout jamais, mais vous apprendrez à vivre avec ce manque. »

« S'accrocher à la vie. »

« Même estropié, on peut continuer à vivre. Il faut juste apprendre à marcher avec des béquilles et ne pas avoir peur d'essayer de fonder soi-même une famille. »

« N'abandonnez pas vos études. »

« Ne gardez pas le silence. »

« En parler. »

« N'ayez pas honte d'être orphelin. »

« Essayer de trouver des gens à qui c'est arrivé pour se sentir soutenu. »

« S'exprimer, pas forcément par la parole. »

« Ne pas inverser les rôles avec le parent restant, nous restons un enfant. »

« Ne surtout pas retenir ses émotions, ses angoisses car... un jour ou l'autre tout refait surface. »

« Ne fais pas comme moi (alcool, drogue...) ça ne sert à rien. »

« La vie continue. »

Quels conseils donnent-ils au parent qui perd son conjoint ?

Partout le même conseil, qui est plutôt une « supplique » : dire la vérité à ses enfants et parler de la mort et du défunt avec eux.

« Dire la vérité aux enfants. »

« Essayer de parler. »

« Ne pas taire le décès à son enfant, quel que soit son âge. »

« Que le parent restant se fasse aider dans son chagrin pour pouvoir aider son enfant, ne pas le laisser se débrouiller tout seul. »

Ce que nous savons des orphelins ? Quelques chiffres...

En France, on ignore le nombre exact d'orphelins ! Pourquoi ? Parce qu'ils sont très difficiles à identifier statistiquement¹.

Nous entendons par « orphelins » les enfants qui ont perdu un de leurs parents, parfois les deux, avant d'atteindre l'âge adulte. Etre orphelin n'est pas une situation d'état civil. C'est la rupture d'une relation privilégiée qui existait entre deux personnes. Administrativement, si on peut devenir « veuf(ve) de », « divorcé(e) de », on reste « fils ou fille de », on ne devient pas « orphelin de ». Cette situation n'est donc pas repérable dans les données d'état civil.

L'INSEE a mené une enquête « Etude de l'histoire familiale », accolée au recensement de 1999, auprès d'un échantillon représentatif de 380 000 personnes de plus de 18 ans. Deux types d'informations sur les orphelins étaient recueillis : les déclarations des personnes interrogées sur le décès ou la survie de leurs parents et le nombre d'enfants déclarés par les personnes qui ont signalé avoir elles-mêmes perdu leur conjoint. Il faut noter qu'une telle enquête, issue de données du recensement, a ses limites. Elle permet d'établir un chiffrage de 500 000 orphelins de moins de 21 ans sans apporter de données spécifiques sur les moins de 18 ans.

Par ailleurs, l'état d'orphelin est constaté indépendamment du cadre familial et quel que soit le statut (mariage, union de fait ou union rompue). Si le conjoint survivant s'est remis en couple, les enfants du nouveau foyer ne sont plus considérés comme orphelins. De plus, ne sont pas pris en compte les orphelins de moins de 18 ans ayant perdu leurs deux parents.

Une autre base de données est celle des allocataires (ayant la charge d'orphelins) de l'Allocation de soutien familial (ASF), versée par les Caisses d'allocation familiales (CAF), sans condition de ressources, jusqu'aux vingt ans de l'enfant. Mais si le parent se remarie, vit maritalement ou conclut un PACS, elle cesse d'être versée. Il est donc extrêmement difficile de connaître de façon exacte le nombre d'orphelins en France². On estime cependant le nombre à un enfant orphelin par classe de collège, et presque deux par classe de lycée !

Notre étude a été conçue pour enfin donner la parole à ces personnes qui trop souvent vivent dans le silence depuis le décès de leur parent.

1. La dernière étude spécifique publiée sur le nombre d'orphelins en France date de 1947 (Léon TABAH « Evolution du nombre des orphelins en France », *Population*, n°1, INED, 1947).

2. A partir de l'enquête « Etude de l'histoire familiale » de 1999, une étude a été menée par l'INED (Alain MONNIER, Sophie PENNEC, « Trois pour cent des moins de 21 ans sont orphelins en France », *Population et Sociétés*, INED, décembre 2003), d'où il ressort qu'en 1999, la France comptait près d'un demi-million d'orphelins de moins de 21 ans (soit 3 % de la population du même âge), avec environ un orphelin de mère pour trois orphelins de père. A peine plus d'un orphelin sur vingt est orphelin de père et de mère. Cependant, ils représentent 3,3 % de la population des 10-14 ans et 5,7 % des 15-19 ans.

Enquête réalisée par la FAVEC et l'UNAF, avec le soutien de la fondation d'entreprise OCIRP (www.fondation-ocirp.fr)

Traitement : Hakim Boudaoud / UNAF

Analyse : 1) Pour la FAVEC : Jean-Paul Gadaut, Geneviève Lobier, Marie-Claude Touron, François Verdier - 2) Pour l'UNAF : Hakim Boudaoud, Gilles Séraphin

Rédaction : Geneviève Lobier, Hakim Boudaoud

Conception-Réalisation : Hakim Boudaoud, Dorine Remy-Pinto

Fédération des Associations de Conjoint(s) survivant(s) (FAVEC)
28, Place Saint-Georges, 75009 Paris - www.favec.org
Tél : 01 42 85 18 30



Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)
28, Place Saint-Georges, 75009 Paris - www.unaf.fr
Tél : 01 49 95 36 00

